L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 JUIN 1888. 61me Année

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI, 16 JUIN 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an ... $12 00
Six mois ... 6 00
Trois mois ... 3 00
Un mois ... 1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an ... $3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an ... $3 00
Six mois ... 1 50
Quatre mois ... 1 00
Trois mois ... 75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR JAS. P. GUINAULT.—Propriété No 281 rue Dauphine, Deuxième District; No 351 rue St. Claude, No 54 rue Annette et No 51 rue Union, Troisième District.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Propriété améliorée rue Dryades—Maison cottage de choix dans le Quatrième District.—Actions de banques, chemins de fer et assurances, jugements, billets, comptes-courants, etc.

PAR MATHER & HOMES.—Résidence-cottage dans le Sixième District.—Terres avec améliorations situées sur la rive est du Bayou Bruleau, paroisse Jefferson.

Conversion de la dette de la Nouvelle-Orléans.

La Nouvelle-Orléans, il faut en convenir, a longtemps, trop longtemps joué de malheur. Elle a été très souvent mal administrée, avec maladresse, quand ce n'était pas avec malhonnêteté. On pourrait citer plus d'un cas où elle eût dû sévir, poursuivre sans pitié devant la justice. Mais on est si tolérant, si patient, chez nous; on ferme les yeux sur tant de choses, par peur du bruit, du scandale qui, sans le vouloir, en aggrave la situation et que le scandale qu'on cherchait à prévenir, on finit par le provoquer d'une façon plus éclatante. Pourtant, cette fois, nous nous sommes tirés d'affaire avec un bonheur à peu près sans précédent dans nos annales municipales; nous avons été plus chanceux, nous nous sommes montrés plus habiles que New York qui n'a pu déblayer le terrain, qu'à coups de révélations honteuses, de procès monstrueux, de condamnations impitoyables. Nos Jeunes Gens ont si adroitement mené leur barque, la nasse était si bien tendue, que les coupables s'y sont trouvés pris, malgré eux, en dépit de leurs précautions pour l'éviter. La place est nette maintenant; il ne s'agit plus que d'empêcher les marchands de rentrer dans le temple d'où ils viennent d'être chassés; il ne faut plus, pour cela, que de la bonne volonté et de l'activité, mais ces deux qualités sont indispensables, car, en fait d'administration publique, ce n'est pas assez d'avoir de l'honnêteté, il est nécessaire d'y ajouter une vigilance incessante, une persistance qui ne se relâche, qui ne se démente jamais. Tel est l'encourageant spectacle auquel nous fait assister, en ce moment, notre nouveau Conseil de Ville, et il est à souhaiter qu'une première campagne n'épuise pas son ardeur. C'est une œuvre de longue haleine qu'il vient d'entreprendre: elle ne peut être menée à bien qu'avec les années et il est probable qu'il laissera encore bien des choses à faire à ses successeurs.

Soyons justes, et convenons que la réforme ne date pas précisément d'aujourd'hui. Il n'y avait pas que l'édilité qui fût dans une situation lamentable. Les finances étaient dans un état plus désastreux encore, et il y a eu un moment où il semblait impossible d'échapper à la honte d'une banqueroute. On se rappelle les expédients auxquels on a été parfois obligé de recourir pour sortir de l'impasse où l'on se trouvait. Finalement, tout en acceptant la situation, on a fini par confier le soin de la dette à un bureau de liquidation, qui s'est trouvé, par bonheur, très bien composé. La première chose qu'il avait à tenter, c'était de rendre à la ville un crédit qui paraissait absolument perdu; le seul moyen d'y arriver, c'était de faire honneur à ses engagements, de payer, sinon le principal—chose impossible—au moins les intérêts, rubis sur l'ongle, au jour dit, à l'heure fixe; d'enlever tout doute au créancier, de lui rendre la sécurité, la confiance dont il ne peut se passer. C'est ainsi que manœuvrent les administrations européennes, sous le poids de dettes écrasantes, et que, faute de mieux, elles parviennent, peu à peu, à l'aide de conversions successives, à diminuer le poids de l'intérêt, par conséquent de la taxe.

Le Bureau de liquidation a fait, depuis quelques années, une bonne et saine besogne; par sa gestion honnête, par la régularité avec laquelle il a rempli ses obligations, il a rendu le créancier moins grincheux, moins inabordable qu'auparavant. Aujourd'hui, il est possible de s'entendre avec ce dernier et de lui proposer une conversion, une consolidation qu'il acceptera volontiers, parce qu'il est sûr du service de l'intérêt.

Nous donnons ici les noms des membres actuels du bureau de liquidation; ils le méritent. L'opération qu'ils préparent est assez habile, assez bienfaisante pour que le public sache à qui il en est redevable. Ce sont MM. R. M. Walmsley, président; J. C. Morris, John T. Hardie, E. A. Palfrey, Samuel H. Kennedy, auxquels viennent s'ajouter, ex-officio le maire Joseph A. Shakespeare, le contrôleur Otto Thoman et le trésorier Hardy.

Voici ce que ces messieurs proposent. Il y a une dette totale de $17,000,000, dont $10,000,000 portent un intérêt de 6 pour cent. Le reste est à un intérêt de 7 pour cent, à l'exception d'une partie qui ne paie que 5 pour cent. Tout cela fait une moyenne de 6 pour cent, qui est onéreuse et que le rétablissement du crédit, le retour de la confiance permettent de diminuer d'un tiers. En faisant une conversion générale des différents titres en bons 4 pour cent, payables au bout de trente ans, on réduirait l'intérêt annuel de $600,000 à $400,000. Grâce à l'ordre rétabli, peu à peu, dans les finances, grâce à la parfaite régularité apportée dans le service des intérêts, grâce surtout à l'énorme confiance inspirée aux esprits les plus sceptiques, par l'heureux esprit de réforme qui vient de se glisser dans toutes les branches de l'administration et donne une confiance entière dans l'avenir, une pareille opération devient non seulement possible mais facile, et le créancier radouci se montre de bonne composition. Il n'a qu'à gagner à voir assurer à sa créance, pendant trente ans, un intérêt convenable que ne lui garantissent pas toujours les affaires. Le voilà tranquille sur le revenu de ses fonds, pendant une longue série d'années, au lieu d'être obligé, dans deux ans, trois ans, cinq ans, de hasarder une autre spéculation qui sera probablement moins fructueuse, peut-être même désastreuse.

Voilà où conduit une politique honnête et l'esprit d'ordre, de régularité dans les affaires; on en est toujours amplement récompensé, souvent au delà de ses espérances.

Quand on se rappelle l'épouvantable situation où se trouvait la ville, il y a bien peu de temps, alors que n'ayant pas un sou dans sa caisse, elle frappait à toutes les portes, tendait la main à toutes les institutions de crédit et que, partout, on lui répondait par des refus brutaux, qu'on la traitait à peu de chose près comme une vagabonde, comme un "tramp", on éprouve un sentiment de soulagement, de bonheur, d'amour-propre satisfait, en la voyant sortie enfin de cet excès de misère, pouvant relever la tête, et traiter d'égal à égal avec ceux qui la rudoyaient jadis, non sans apparence de raison, peut-être.

Nous avons la plus parfaite confiance dans les lumières, dans la justesse de vues du Bureau actuel de liquidation. Nous espérons que la législature adoptera son plan et votera le bill qu'il propose, avant de se séparer, et que les opérations de la conversion pourront commencer immédiatement. Toute la question est de savoir si le nouveau 4 pour cent trouvera un facile et rapide placement. Or, les hommes qui sont à la tête du mouvement lui garantissent le succès. Prendraient-ils spontanément, devant leurs concitoyens qui leur ont confié la gestion de leurs intérêts les plus chers, une aussi redoutable responsabilité, s'ils conservaient l'ombre d'un doute sur la réussite?

Le nouveau Consul de France.

Nous recevons de M. P. Depierre, gérant du consulat de France à la Nlle-Orléans, la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

CONSULAT DE FRANCE.

La Nouvelle-Orléans, 15 juin 1888.

MM. les Propriétaires de l'*Abeille*, Nouvelle-Orléans.

Chers Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Paul Dejardin, Consul de France, récemment nommé au poste de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de M. le Vicomte Paul d'Abzac, est attendu ici lundi prochain.

Je vous serai obligé de vouloir bien, si vous le jugez à propos, porter ce fait à la connaissance du public en général et des Français en particulier.

Agréez, chers Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués,

Le Gérant du Consulat,
P. DEPIERRE.

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 9 juin:

Le temps, cette semaine, a été très favorable aux produits de la terre.

—Fort heureusement pour les planteurs de riz, l'eau dans les bayous a un peu baissé. Il y a lieu d'espérer qu'elle gardera longtemps le même niveau.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 9 juin:

Les chaleurs sont arrivées. Les fermiers sont enchantés d'avoir un temps sec. Sans être aussi avancées que l'an dernier, les récoltes sont pourtant fort belles. Les planteurs de riz sont très satisfaits de la situation; ils s'attendent à une abondante et fructueuse récolte.

Le *Protector*, Pointe à la Hache, paroisse Plaquemine, du 9 juin:

Le fleuve reste toujours convenablement haut. Les planteurs de riz ont autant d'eau qu'ils en peuvent désirer pour irriguer leurs champs de riz, sans faire les dépenses qu'occasionne le fonctionnement des pompes. Nous apprenons qu'au-dessus de la Nouvelle-Orléans, on a déjà été obligé de recourir aux moyens artificiels d'irrigation. Nous ne sommes pas dans ce cas. Il est à espérer que le fleuve restera à la hauteur où il se trouve, jusqu'au milieu du mois de juillet. Les cultivateurs de riz pourraient alors faire une abondante récolte sans grands frais.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 9 juin:

On nous écrit de la partie supérieure de la paroisse Assomption:

Les récoltes, ici, ont un aspect superbe; elles prom[illegible] beaucoup, bien plus même que l'an de[illegible], à pareille époque. Les pluies que nou[illegible] avons eues de temps en temps, après une séc[illegible] trop prolongée, ont fait beaucoup de bi[illegible] tout le monde paraît satisfait et l'on compte sur un bon rendement de la canne, du maïs et du riz.

La partie de devant de l'habitation Scattery a été semée en riz, cette année; une autre partie est cultivée par M. Octave Folse et la troisième, la partie inférieure, par M. Searing Taylor. Le gérant de M. Taylor, M. Jules Vilemont, de St-Jean Baptiste, a 225 acres en culture; M. Folse en a 125. Ces messieurs ont craint un moment que le Bayou Lafourche ne baissât trop rapidement, et ils ont immédiatement établi leurs pompes, qui sont prêtes à fonctionner et leur fourniront autant d'eau qu'ils en auront besoin. Ils comptent sur une excellente récolte de riz.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 14 juin:

La Seed Company, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que MM. S. B. Wheelock et Rich. Heirricks, également de la Nouvelle-Orléans, vont élever à Alexandrie, située au centre de la Louisiane, deux fabriques d'huile de coton. La seconde compagnie a un capital de $100,000.

On rapporte que la moitié du capital exigée pour la construction d'une filature de coton, à Monroe, est versée.

—L'Association Damon Homestead and Building, de la Nouvelle-Orléans, capital $1,000,000, a été incorporée et a pris sa charte; elle a pour directeurs, MM. Jules Sarrazin, N. O. Pessor et autres.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—En fait de loterie il peut y avoir beaucoup d'appelés et peu d'élus, mais il y en assez de ces derniers pour fortifier le courage de ceux qui consacrent une petite partie de leurs économies à un jeu parfaitement innocent quand on se tient dans les bornes voulues. Un déposant de la Banque du Peuple qui avait aventuré une toute petite somme sur un coupon (un vingtième) du billet No 90,443, a gagné, au grand tirage de mardi, 12 juin, sa proportion du gros lot de $300,000. N'est ce pas très beau! Un autre déposant de la Banque du Canal a eu la même chance: un vingtième du bienheureux billet No 90,443 (même tirage que ci-dessus) l'a rendu possesseur d'une somme de $15,000. Quinze mille dollars pour un coupon d'un dollar. C'est vraiment merveilleux.

Le troisième lot du même tirage du 12 juin était de cinquante mille dollars. Joli chiffre, quoique ne représentant que le sixième du gros lot. M. J. P. Freshwater, résidant à la Nlle-Orléans No 65 rue Gaiennié, avait fait l'acquisition d'un vingtième du No 49,566; il a donc reçu sa part des cinquante mille dollars ci-dessus." Que l'on dise après cela que la loterie n'a jamais fait d'heureux.

Drapeaux.—B. Piffet's son, fabricant, rue de Chartres No 13, vient de faire faire dans ses ateliers de jolis petits drapeaux sur lesquels sont peints les noms de Cleveland et du Thurman, les candidats du parti démocrate pour la présidence et la vice-présidence des Etats-Unis. Ces drapeaux seront arborés sur les balcons à chacune de nos assemblées politiques, d'ici à l'élection présidentielle.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er juin 1888.

SOMMAIRE.

I.—**La vocation du Comte Ghislain**, quatrième partie, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française.
II.—**Du rôle de la richesse dans l'ancienne Rome sous la République**, par M. A. Geffroy, de l'Institut de France.
III.—**Un chancelier d'ancien régime**—IV.—**M. de Metternich et la monarchie de juillet, la politique du chancelier en Europe et en Allemagne, les révolutions de 1848, les deux chancelleries**, par M. Charles de Mazade, de l'Académie française.
IV.—**Benjamin Constant**, par M. Emile Faguet.
V.—**Le salon de 1888.—I.—La peinture**, par M. George Lafenestre.
VI.—**A propos d'un cyclone**, par M. le prince Albert de Monaco.
VII.—**L'Empereur Frédéric**, par M. G. Valbert.
VIII.—**Revue littéraire.—M. Caro**, par M. F. Brunetière.
IX.—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
X.—**Le mouvement financier de la quinzaine.**
XI.—**Bulletin Bibliographique.**

La table de la revue, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La table de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

John Trisconi—Ce nom rappelle tout naturellement l'hôtel Washington, de Milneburg. Eh bien! nous devons le dire en toute franchise, il y a peu d'hôtels en Louisiane et même aux Etats Unis aussi bien tenu que celui que dirige au vieux lac M. Trisconi. La table y est exquise, les vins de choix, les liqueurs de première finesse, et avec cela des prix fort raisonnables. Aussi les consommateurs y affluent-ils. Donner à déjeuner ou à dîner à bon marché,—et quels déjeuners! et quels dîners!—c'est un gros problème que M. Trisconi a eu l'heureuse fortune de résoudre. Notez bien qu'avant de se mettre à table, on peut prendre un bain délicieux. Allons, allons, sur les bords du lac il sera toujours bien difficile de tenir tête à Trisconi.

La Salsepareille d'Ayer nécessite une moindre dose, et est plus efficace, dose pour dose, qu'aucune autre médecine pour le sang.

Nouvelles diverses de France.

On a pu se demander si l'incident soulevé par le discours de M. Tisza entraverait la participation des industriels austro-hongrois à l'Exposition de 1889. Un rédacteur du *Temps* a eu, à cet égard, une conversation avec M. Wedeles, un des vice-présidents de la chambre de commerce austro-hongroise de Paris, dont la réunion des membres a été reconnue par l'administration française comme comité hongrois chargé de centraliser les affaires de l'Exposition pour l'Autriche et la Hongrie.

"Il y a trois mois—a dit, en substance, M. Wedeles—que notre comité est constitué et qu'il a reçu l'investiture de la chambre de commerce austro-hongroise. Notre entreprise est absolument particulière et surtout dégagée de toute politique. Nous savons parfaitement que nous avons contre nous le gouvernement austro-hongrois et toutes les chambres de commerce de l'empire. Aussi nous ne nous adressons qu'aux fabricants sur lesquels notre situation commerciale nous permet d'avoir quelque influence; encore ne nous adressons-nous pas aux fabricants qui sont bien en cour. Néanmoins, nous sommes sûrs du succès; les membres du comité qui occupent tous une haute situation ont déjà envoyé deux ou trois cents lettres chacun et en leur nom personnel à des fabricants qui ne peuvent guère faire autrement que de nous répondre par une demande de participation à l'Exposition. Nous n'avons adressé des circulaires que depuis quatre jours, et déjà plusieurs centaines de demandes nous sont parvenues."

M. Wedeles a ajouté qu'il est allé lui-même à Prague pour se mettre en rapport avec le comité national tchèque. "Mais ce comité, dit M. Wedeles, voulait profiter de l'Exposition pour faire de la politique: il voulait une exposition particulière pour la Bohême, la Moravie et la Silésie, afin de démontrer l'indépendance de ces provinces vis-à-vis de l'empire. J'ai été obligé de rompre toute relation avec le comité national tchèque, ne voulant pas que le comité de Paris pût être accusé de faire la moindre opposition politique à l'empire austro-hongrois. Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons notre tâche sans laisser détourner notre attention. Nous continuerons à nous adresser directement aux fabricants, et nous sommes certains de pouvoir ainsi remplir l'engagement que nous avons pris vis-à-vis des organisateurs de l'Exposition."

Tandis que l'administration des contributions directes du département de la Seine compte à Paris 82,088 *propriétés bâties*, le dernier recensement ne relève que 73,342 *maisons*. La différence de ces deux chiffres très sérieusement élaborés l'un et l'autre doit tenir à des différences de définition, ainsi que le fait remarquer le service de la statistique municipale auquel nous empruntons ces renseignements. La définition de la maison n'est, en effet, donnée par aucune loi ni par aucune instruction ministérielle; l'administration des contributions ouvrant un article spécial au rôle foncier pour toute addition de construction, comme par exemple la cage vitrée d'un photographe, on peut s'expliquer ainsi l'augmentation du chiffre donné par elle.

Le nombre total des maisons du département de la Seine est actuellement de 137,130; il a plus que triplé depuis soixante ans (il était en effet, en 1822, de 40,180). Pendant la période de 1822 à 1856, l'accroissement a été assez régulièrement de 1,000 par an; puis de 2,000 par an de 1861 à 1881; de 1881 à 1886, ce taux d'accroissement s'est élevé à 3,000 par année.

L'accroissement du nombre des maisons a été naturellement beaucoup plus faible au centre de Paris que dans les faubourgs ou la banlieue. La banlieue, quoique [illegible] beaucoup moins peuplée que Paris, compte presq[illegible] autant de maisons (69,788 pour la banlieue et 73,342 à Paris).

Mais la moitié des maisons de Paris (48 0/0) ont plus de quatre étages, tandis que plus de la moitié des maisons de la banlieue (65 0/0) n'ont qu'un rez-de-chaussée ou un étage au plus.

Deux types de maison existent principalement à Paris: la maison à 1 ou 2 étages et la maison à 6 ou 7 étages; la maison à 3 étages est relativement rare. Les quartiers les plus pauvres sont ceux où domine le type de la maison basse. Ce type est au contraire peu fréquent dans les quartiers riches, Passy excepté.

La commission saisie de la proposition tendant à l'ouverture de divers crédits pour l'exécution des travaux de défense dans les ports de Cherbourg, Toulon et Brest, a entendu hier l'amiral Krantz.

Ce ministre de la marine a déclaré que les premiers travaux à exécuter étaient ceux du port de Cherbourg, attendu que, quelles que fussent les éventualités à prévoir, la première précaution à prendre était de fermer ce port afin de mettre à l'abri les travaux de construction.

En ce qui concerne le port de Toulon, il a expliqué qu'il avait un emplacement pour les torpilleurs, ce qui permettait d'économiser la somme prévue dans le projet de M. Georges Roche pour creuser le petit port.

Pour le reste du projet, l'amiral Krantz a également dû tenir compte de la situation budgétaire et ajourner toutes les dépenses qui, quoique s'appliquant à des améliorations dont il ne conteste pas les avantages, ne constituent pas néanmoins des travaux de première nécessité pour la défense.

Dépêche de l'agence Havas:

Londres, 1er juin.

M. Waddington, ambassadeur de France, a reçu de M. Goschen l'assurance que les questions relatives à l'importation des vins français en Angleterre recevront bientôt une solution de nature à donner satisfaction aux intérêts en cause.

De plus, cette après midi, à la Chambre des communes, M. Goschen, répondant à M. Bradlaugh, a dit qu'il espérait faire lundi une déclaration à la Chambre, au sujet des droits établis sur les vins de qualité inférieure.

Le 31 mais, jeudi de la Fête-Dieu, des processions ont lieu dans les jardins d'un certain nombre de communautés religieuses, notamment à la maison-mère des Sœurs de la Charité, rue du Bac, au séminaire du Saint-Esprit, rue Lhomon; au séminaire d'Issy, dépendant du séminaire Saint-Sulpice, et dans nombre d'autres établissements.

Chez les Sœurs de la Charité, la cérémonie a emprunté un caractère exceptionnellement solennel à la présence de près de six cents sœurs ou novices dont le défilé, le long des allées du jardin, offrait un aspect vraiment touchant. Une quarantaine de Pères Lazaristes, revêtus de riches ornements sacerdotaux, formaient le cortège du Saint-Sacrement. Deux reposoirs avaient été dressés dans le jardin.

M. Rotelli, nonce apostolique, s'est rendu au ministère des affaires étrangères pour féliciter M. Goblet de son discours sur l'incident Tisza, et, notamment, "de ses déclarations si patriotiques et si favorables au maintien de la paix générale."

Le ministre des affaires étrangères a vivement remercié M. Rotelli de sa démarche.

M. Cornil a lu, le 29 mai, à l'Académie de médecine, de Paris, un rapport sur un travail de M. Doyen relatif à l'analogie des deux microbes de la fièvre puerpérale et de l'érysipèle. Ces deux microbes ont la même forme, la même disposition en chaînettes, d'où le nom de *streptococcus*. Il est impossible de les différencier par la culture ou par le microscope. M. Doyen conclut à leur identité et pense que les deux maladies peuvent être engendrées l'une par l'autre. M. Cornil fait quelques réserves sur les conclusions de M. Doyen; il communique toutefois une note de M. Widal, qui aboutit aux mêmes conclusions que le travail de M. Doyen. D'après M. Widal, on trouve le streptococcus non seulement dans les cas de fièvre puerpérale avec suppuration, mais encore dans la forme dite septicémique, qui tue si rapidement les femmes en couches, sans que la moindre gouttelette de pus existe dans le péritoine ou dans les divers organes.

La liste des officiers de toutes armes qui ont satisfait, en 1888, aux examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre est publiée par le *Journal officiel*. Elle comprend soixante-dix-neuf capitaines ou lieutenants répartis dans chaque arme de la façon suivante: trente-neuf de l'infanterie, dix-huit de la cavalerie, dix-huit de l'artillerie, un du génie, un de la gendarmerie et deux de l'infanterie de marine.

M. l'amiral Krantz a donné au Conseil de navrants détails sur la catastrophe dont ont été victimes les pêcheurs français en campagne sur les côtes d'Islande. Plus de quarante familles sont plongées dans le deuil et la misère.

Des premiers secours ont été mis par l'autorité maritime à la disposition des veuves et des orphelins, et une souscription sera ouverte dans la marine pour leur venir en aide.

La commission extra-parlementaire des associations ouvrières a tenu, le 30 mai, sa dernière séance, sous la présidence de M. Albert Christophle, député de l'Orne, gouverneur du Crédit foncier de France.

Elle a terminé l'examen de la réforme de la loi du 24 juillet 1867 en ce qui concerne les sociétés à capital variable et a ajouté au projet des dispositions spéciales à la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise.

M. Charles Floquet, président du conseil, est venu, à la fin de la séance, remercier les membres de la commission de l'œuvre importante qu'ils ont mené à bonne fin. Il a déclaré que les projets de loi élaborés par elle allaient être déposés sur le bureau de la Chambre des députés.

Le 30 mai, a eu lieu, à Bordeaux, dans la salle Saint-Paul, une conférence organisée par le comité monarchiste de la Gironde.

La réunion était présidée par M. Princeteau. M. Calla, ancien député de Paris, a dit que les monarchistes doivent, aujourd'hui plus que jamais, s'unir et se préparer à la grande lutte des élections générales, en arborant nettement leur drapeau et en déclarant partout que leur programme est la restauration de la Monarchie nationale qui, seule, peut donner au pays la gloire et la prospérité.

L'orateur a dit ensuite que la dissolution et la revision s'imposent.

Après avoir fait le procès de la République et montré ses fautes, M. Calla a proposé à la réunion d'adresser au comte de Paris l'expression de son dévouement. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

La réunion s'est séparée aux cris de: "Vive le roi!"

Le tunnel de Saint-Cloud à Collonges, exécuté sous le plateau de Caluire, au nord de Lyon, par la Compagnie P.-L.-M., vient d'être entièrement percé. Le souterrain a deux kilomètres 403 mètres de longueur. Les travaux ont commencé du côté de Collonges le 22 mai 1886 et du côté de Saint-Clair le 3 décembre 1887.

Le 31 mai a eu lieu l'adjudication des travaux de nivellement des fortifications déclassées sur la rive gauche du Rhône.

L'exécution de ces importants travaux d'assainissement et d'embellissement comble de joie les habitants du nouveau Lyon. Le nivellement permettra d'ouvrir de nouvelles avenues, de créer un parc au fort Colombier, d'agrandir les gares de la Part-Dieu, des Brotteaux et de la Mouche, enfin de créer une station de voyageurs à cette dernière gare. L'adjudication des travaux aura lieu à forfait. Le délai d'exécution est fixé à un an.

Un ouvrier mécanicien de Paris, M. Pierre Maugin, n'ayant plus de travail, gagnait péniblement sa vie en distribuant des prospectus.

Il se trouvait place de la Bastille, distribuant ses imprimés, quand il ramassa, au milieu de la chaussée, un sac de nuit en si pitoyable état que personne n'avait voulu se baisser pour l'examiner.

Au milieu de vêtements, de linge marqué P. C. et d'une élégance douteuse, il découvrit un paquet de 51 obligations de Panama de 500 francs au porteur.

L'occasion était tentante! Trouver une vingtaine de mille francs quand on gagne à peine 3 francs par jour, il y avait là de quoi faire chanceler bien des honnêtetés.

Maugin, lui, n'eut pas une minute d'hésitation. Il s'en alla porter le sac et son contenu à M. Ringeval, commissaire de police du quartier, fit sa déclaration et revint, l'air content, le cœur léger, distribuer ses prospectus.

Le musée du Louvre vient d'acquérir deux statues de bois peint et doré appartenant à l'art gothique italien de la seconde moitié du quatorzième siècle et reproduisant la scène de l'Annonciation.

Ces statues, qui ont une double valeur artistique et documentaire, seront exposées prochainement dans les salles de la sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

Dans la séance du 29 mai, de l'Académie de médecine, de Paris, M. Leloir a reconnu le rôle des conditions hygiéniques dans le développement de la lèpre. Mais si elles facilitent la propagation du mal quand elles sont défectueuses, elles ne peuvent suffire à engendrer la maladie. La lèpre ne s'est jamais montrée dans un pays sans y avoir été apportée par un lépreux. Chaque fois qu'un peuple a évité le contact de tout lépreux, il a été à l'abri de la lèpre. La rapidité avec laquelle la lèpre s'étend sur un pays ne peut s'expliquer par l'hérédité seule, et les heureux résultats obtenus par l'isolement des malades sont encore une preuve que la lèpre est contagieuse. Il est vrai que les inoculations n'ont pas donné la démonstration indubitable du fait; mais en concluant, ce qui n'est pas probable, que la contagion n'ait pas lieu d'emblée, d'individu à individu, il faudrait accepter alors une contagion secondaire, le bacille produisant des fructifications encore inconnues et qui se développeraient probablement en dehors de l'homme. Quoi qu'il en soit, l'hygiène publique est tenue d'agir vis-à-vis de la lèpre comme pour toute maladie contagieuse, et l'exemple de la Norvège suffit à démontrer l'efficacité de mesures sanitaires rigoureuses et bien prises, pour combattre et pour vaincre ce fléau.

Alsace-Lorraine.

On écrit, de Fribourg-en-Brisgau, à la *Gazette de Francfort*, à la date du 31 mai:

"J'apprends, après coup et de source autorisée, les détails suivants au sujet des étudiants allemands qui ont été maltraités à Belfort. Ces messieurs allemands ont été en grande partie eux-mêmes la cause des désagréables manifestations dont ils se sont plaints. Ils se tenaient sur la place de l'Eglise, devant la statue de l'Alsace-Lorraine, une figure de femme idéalisée qui soutient et protège un soldat français blessé à mort, et ils échangeaient en allemand, mais à haute voix, des observations peu flatteuses sur la beauté et la tendance de la statue, quoique beaucoup d'habitants de la ville française se tinssent tout près d'eux. Plusieurs Alsaciens, qui étaient près d'eux, comprirent ce que disaient les Allemands et le traduisirent aux autres, ce qui fut la cause extérieure de la colère qui se déchaîna. On ne saurait s'étonner qu'une provocation aussi imprudente ait eu des conséquences regrettables dans une ville qui n'a d'autre importance que d'être une forteresse, et chez les habitants de laquelle le souvenir de la vaillante défense de la ville dans la dernière guerre est encore si vivant; on s'en étonnera encore moins en songeant combien la situation est tendue sur la frontière."

La *Gazette de Voss*, du 1er juin, après avoir annoncé la mesure prise par la Compagnie française du chemin de fer de l'Est, émet la réflexion suivante:

"On voit par tout ce qui précède combien le règlement nouveau sur les passeports affecte le trafic. On ne tardera pas à constater les effets désastreux de ce règlement même sur les intérêts allemands."

M. Girard, pharmacien, détenu préventivement depuis quatre mois sous l'accusation de crime de haute trahison, vient d'être remis en liberté. Il est probable que les poursuites seront abandonnées.

Une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de MM. Girar et Streissguth.

Les époux Dietz et Appell passeront probablement devant la Cour suprême de Leipzig dans la seconde moitié de juin.

Dans les cercles militaires de Metz, on dit hautement que les mesures vexatoires prises à l'égard des étrangers qui veulent pénétrer en Alsace-Lorraine ne sont pas sans rapport avec la question des défenses militaires.

Depuis longtemps, la *Post*, de Berlin et la *Post*, de Strasbourg, disaient que la facilité de pénétrer en Alsace-Lorraine était cause que les défenses militaires de l'Alsace-Lorraine n'étaient plus un secret pour l'état-major de la France.

La *Post*, de Berlin, et la *Gazette de la Croix*, annoncent que "le grand état-major va faire commencer de nouvelles fortifications au nord-ouest de Metz et un nouveau fort d'arrêt dans la vallée de Saverne."

Le fusil français Lebel.—Dans son article de fond, du 31 mai, le *Times*, de Londres fait remarquer que les Allemands et les Autrichiens, voulant munir leur armée de fusils semblables, ont besoin d'argent. Pour obtenir les crédits nécessaires, ils agitent le spectre de la guerre, de manière à influencer les Parlements.

Le journal anglais dit que la France ne devrait pas s'inquiéter, mais plutôt se féliciter d'avoir devancé les autres nations en ce qui concerne les nouveaux fusils à répétition.

D'après le *Times*, l'avance de la France sur ses voisins constitue une des meilleures garanties de la paix, car il est peu probable que l'Allemagne et l'Autriche veuillent entreprendre une guerre avant d'être à la hauteur de la France.

Lorsqu'un organe aussi important que le foie fonctionne mal, il en résulte, nécessairement, des suites graves. Si son activité de sécrétion et de distribution se ralentit, la bile se mêle au sang, la peau et le blanc des yeux jaunissent, la constipation se manifeste, la langue devient mauvaise, l'haleine se corrompt. Alors viennent maux de tête, vertiges et congestion de l'organe accompagnés de douleurs dans son voisinage ou sous l'épaule droite. *Blue pill*, sera-ce le remède? Non, parce que le mercure sous toutes ses formes est pernicieux. Quel sera-t-il? L'expérience démontre que le vrai remède est le "Hostetter Stomach Bitters" pour activer le foie. Non seulement relâche-t-il les intestins sans douleur, mais il a un effet direct sur la glande hépatique où naît le mal. Toutes les affections du genre "malarial" s'aggravent de désordres du foie, et le Bitters en est le meilleur curatif. Il guérit aussi la dyspepsie, la nervosité, le rhumatisme et les maux de reins.

On peut, en toute sûreté, donner aux enfants les Pilules d'Ayer, elles sont agréables au goût. C'est le meilleur cathartique connu.

ERNEST C. VILLERE,
45 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 13 juin 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 90,443, tirage à numéro simple, Classe F. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi 12 juin 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

L. I. DOIZE,
Pour la Banque du Peuple.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 14 juin 1888.

Le soussigé certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 90,443, tirage à numéro simple, Classe F. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi 12 juin 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

S. F. PERRET,
Coureur du Canal Bank.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 15 juin 1888.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 49,566, tirage à numéro simple, classe F. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres le mardi 12 juin 1888, et que le montant m'en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

J. T. FRESHWATER,
65 rue Gaiennié.
16 juin—2f—PP

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St. George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St. George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.

16juin—16,23,30—7 14,21juillet

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs Pianos Américains, Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

Compagnie d'Assurances HOME,
No 78 rue du Camp.
THOS. SEPTON, Président.
J. B. WOODS, Vice-Président,
JNO G. BYRD, Secrétaire.
Capital payé $368,000
Actif comptant 413,000
le 31 décembre 1887.
Assurances—Incendie—Rivières—Mers.
13 juin—1 sem

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam.

$1.00 LA PAIRE!

Bottes à boutons pour petits garçons:
$1.00 LA PAIRE!

Escarpins garnis en vernis, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.

Bottines fines en prunelle, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.

Bottes à boutons en chevreau, pour fillettes:
$1.00 LA PAIRE.

Pour clore plusieurs consignations, avant la prise de l'inventaire, plusieurs lots de CHAUSSURES

—A—

L'ÉTOILE ROUGE,
25, 50 et 75 cts.
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

PIANOS MATHUSHEK
—CHEZ—
PHILIP WERLEIN,
135 RUE CANAL, N. O., Lne.
LA MEILLEURE MAISON AU PRIX RÉDUIT DU SUD.

PIANOS ORGUES

Les célèbres et magnifiques Pianos Mathushek qui ne peuvent être obtenus que chez moi. Soyez bien sûr de venir ici avant d'aller ailleurs. 18 déc—

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

PHAETONS AND SURREYS
The Popular Styles of the Day.
R. P. RANDALL'S REPOSITORY,
54 and 56 BARONNE.
1er mai—3m

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO ...... Président
O. FATJO ...... Vice-Président
J. E. TOURNÉ ...... Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils seront.
20 mai—6 mois

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE
D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
Payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN ...... Président
J. H. OGLESBY ...... Vice-Président
CHAS. E. RICE ...... Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice,
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 jul 87—1ap

Prof. CYRILLE C. THEARD,
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
☞ Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nattes! Nattes!
NATTES!
Nouvellement reçues de Chine et du Japon.
AUX PLUS BAS PRIX.
Assortiment complet de devant de cheminée en NATTE.
RIDEAUX! RIDEAUX!
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux. Colbert suisse et Nottingham, Corticine, Linoleum et Toile Cirée.
Etoffes pour Housse et pour Rideaux.
13 sept—

MONTRES,
BIJOUTERIE,
PINCE-NEZ ET
LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
8 av—3m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux 6 oct—1 an

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 26 av—3m

BÉQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT.
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
21 mai—1 an

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Posent palais artificiels.

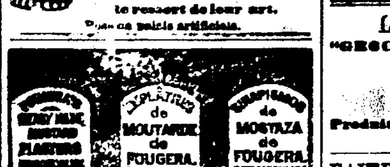

Salles d'Asile.

Les Sœurs de charité de l'asile des orphelins de St. Vincent, coin Race et Magazine, annoncent par le présent au public qu'elles ont ouvert, depuis le 8 juin, un asile maternel de jour pour les jeunes enfants que leurs mères sont obligées de quitter pour aller au travail et gagner leur vie.

Cet asile sera dirigé de la même manière que le sont les salles d'Asile de Montréal et de Paris.

Les jeunes enfants, que l'on présumera être âgés de moins de cinq ans, seront entourés de tous les soins possibles, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, heure à laquelle leurs mères viendront les chercher pour les ramener chez elles.

10juin—1sem

AVERTISSEMENT
AUX VOYAGEURS
Se rendant à
ST-LOUIS
Par suite d'un changement dans les heures de départ de
L'ILLINOIS CENTRAL R. R.
Les voyageurs partant de la Nouvelle-Orléans à 5 h. 30 de l'après-midi arrivent à S. Louis le lendemain à 8 h. 10 du soir. Ils gagnent ainsi UNE NUIT, tout en arrivant à temps pour le départ des trains de tous les railways de l'Ouest qui se relient à l'Illinois Central, avantage que n'offre aucune autre ligne.
L'ILLINOIS CENTRAL
est le seul railway ayant tous les jours des [Pullman Palace Sleepers] entre la Nouvelle-Orléans et St-Louis, et qui vont de l'une à l'autre ville sans changement.
C'est la route la plus Courte, la plus rapide et la meilleure.
Que les hommes d'affaires se le rappellent.
J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
Nlle-Orléans.
A. HANSON, G. P. A. Chicago.
9 juin—1 mois.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Craub. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17 fév 88—1anPP

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juin 1888

Liste de publication.

Ardisson Honoré
Baratte Victor Albert
Berna à Pierre
Braquet Marie Anne
Vve P. Ferran
Capdevielle Laborgue
Casaban Lartigan Marcel
Cazalis Jean
Charmes François
Chaudet J les époux
Colné Eugénie
Dastillon Vve Germain
Delserre Jean Baptiste
Destouet Jacques
Ducasse Marie
Duché Julien
Drouet Léon les époux
Drouet Constance
Drouet Louis
Etienne Prosper
Ferrère François
Froment Claude
Gavelli Mlle Berthe
Gaillard Ferdinand
Garlepied Edouard
Garlepied dame Lauren ce épouse Vergnole
Georgel Charles
Gourieux Emile
Henry Flavien
Henry P
Henrion Jean Baptiste
Hognet Louis Marie
Jayet Gaspard
Jouin Louis
Juca Bernard
Knaebel Gustave
Lallanzar Pierre
Labiste Jean Pascal
Lacroix P P
Lamazas Pierre
Labarrère Arbert et Marie Ketournet
Lagua Jean Marie
Laporte E. Guillaume
Le Bricquir
Lemonnier Séverin Léonard jardinier
Lenfant Césaire
Lefroy Delle Angélina
Mailles Joseph succession de
Mascarelli Mme Vve Julie Horace
Miller Max F et Mme Miller
Pajot Edouard
Poujade Henri
Quenel Victor
Quesnel Victor Henri
Reboura F E (2)
Royère Pierre
Sayn Paul Jules
Simian Philippe
Ziegler Joseph

LETTRES.

J Déal (2)
Delbruck Georges
Jacquot François Désiré
Hancart Clodomir

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er juin 1888.

Gérant du Consulat,
P. DEPIERRE.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut!

Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Naïades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 9 avril 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 JUIN—CLASSE No 243
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
61	47	73	59	74	55	75	23	13	10	45	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage de quoi nous apposons notre signature Ce 15 juin 1888—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
ALEX. HARRIS.
D. A. WILSON.
Commissaires.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Grande Fête Champêtre
AVEC TOMBOLA.
Donnée par
L'ORPHÉON FRANÇAIS.
Le dimanche, 17 juin 1888,
AU FORT ESPAGNOL.
Prix du billet .... 50 cents.

Pour les invitations de dames, s'adresser aux membres de l'Orphéon. Les principaux prix pour la tombola et les jeux sont exposés chez M. E. Barbier, No 60 rue Royale.

Pour plus de détails, voir les programmes.
10 juin—au 17 juin

Réouverture de la Saison.

La maison bien connue sous le nom de Washington Hotel, à Milneburg.

Pour les bains de famille, il n'y a pas de meilleur endroit. Son établissement de bain vient d'être remis à neuf pour l'occasion.

JOHN TRISCONI.
1er juin—1 m

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
67 RUE DECATUR.

FAITES VOTRE
GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES DELPY
Brévetées et récompensées aux Expositions,
Produisant un bloc de glace massif, en quelques minutes par une simple opération; ou la crême à la glace; (ice cream) ou les carafes frappées, etc.
RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERMIGNY & A. PAGNOD,
126 West 25th Str. NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.
10 juin—2 m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185,875 30
Primes sur les risques de mer		6,577 07
Primes sur les risques de rivières		4,703 65
Total des primes		$197,156 02
Moins les primes non échues		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142 282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,078 43	
Sur risques de rivières	1,523 96	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 12	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé	$45,000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15,000	60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans }

Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.

N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, Jos A. Shakespeare,
M. W. Smith, W. B. Bofinger,
Paul Capdevielle, Jno B. Lallande,
Aristide Hopkins, D. Fatjo,
Paul Fourchy, U. Bassetti,
Aldée McLellan

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1,000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$53,300 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,829 77
Prêts sur hypothèque	43,484 34
Effets à recevoir	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Actions et autres valeurs	[illegible]
Meubles et installations de bureau	[illegible]
Total	[illegible]

[illegible] Bureau de l'Association [illegible]
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. [illegible]
[illegible] CHAS. G. [illegible]
27 fév—[illegible]